

**L'EAU À CABRIS  
DES PUIITS COMMUNAUX AU  
CANAL BELLETRUD**

**(1610-1931)**

**Michel FROESCHLE**

*Nul ne connaît la valeur de l'eau jusqu'à ce que le puits tarisse*

Benjamin Franklin

« La disette (en eau) oblige, en temps normal, les habitants de Cabris à recueillir et à consommer des eaux que partout ailleurs on envoie à l'égout. J'ai regardé l'intérieur de tous les puits et le bassin du Nauc, le liquide (je ne puis dire l'eau) que j'ai aperçu avait tout à fait l'aspect du contenu d'une fosse (sic), couleur brunâtre, boues flottantes présentant çà et là des bulles de gaz, débris de bois ... »<sup>1</sup>

C'est ainsi que le Dr Balestre, médecin départemental, s'exprimait au sujet de la qualité de l'eau consommée par les Cabriens dans un rapport daté du 16 novembre 1910. Expression et image éclairent d'une lumière crue la situation dans laquelle se trouvait ce village en ce début du XXe siècle. Il est privé d'eau potable alors que les approvisionnements en eau des villes de Grasse et de Cannes sont assurés dès le milieu du XIXe siècle par les canaux du Foulon et de la Siagne. Par dérision, les journalistes parleront de Cabris comme « du pays de la soif ». Ce rapport marque un tournant dans la perception du problème par les édiles de la commune et du département. On passe d'un traitement local et traditionnel du problème de l'eau où il fallait s'organiser en utilisant les ressources qu'offrait le terroir de la commune à une conception moderne mettant en commun toutes les ressources de toute une région. Ce changement de mentalité a été primordial pour le développement et l'évolution de nos campagnes.

### **• De l'Ancien Régime à la Grande Guerre : l'eau des puits et des sources du terroir de Cabris.**

La situation du village de Cabris permet de comprendre pourquoi le problème de l'eau y a toujours été aigu. Il est situé sur les bords d'un promontoire calcaire qui ne peut retenir l'eau et la montagne à laquelle il s'adosse n'est pas assez élevée pour donner des sources abondantes et saines. Aussi, on trouve constamment trace dans la vie du village des difficultés rencontrées pour l'approvisionnement en eau. Dans l'enquête de réaffouagement de 1610, Jacques Maccary, « mesnager de ce lieu de Cabris, âgé d'environ soixante ans, possédant en biens six cens livres... a dict que ce lieu de Cabris est un g pouvre petit lieu consistant en septante maisons où y a deux cens personnes de communion au plus... Le dict lieu estant froict, vanteaux et mal aisé, sans y avoir icellui aulcune eau de fontaine ni de puis.<sup>2</sup> »

Dans le même document d'autres témoins diront que les sources sont loin du village. L'une est située à plus d'un kilomètre sur le chemin de Grasse au lieu dit le « Nauc »<sup>3</sup>. L'autre se trouve en contrebas du village au quartier de la Plantade. Au début du XVIIe siècle, il n'existe

---

<sup>1</sup> Rapport du Dr Balestre cité par Ange Cohen Scali in *L'oeuvre féconde du Dr Belletrud*, Association des amis du docteur Belletrud, s.l., 1958, p.11.

<sup>2</sup> Enquête de réaffouagement 1610. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B1321.

<sup>3</sup> Nauc - auge, tronc d'arbre creusé pour servir d'abreuvoir aux troupeaux (Mistral, Grand dictionnaire Provençal-Français)

La fontaine du Nauc, aux abords de Cabris est connue dans toute la contrée, le chemin qui y conduit est dénommé dans les anciens actes « le chemin du Nauc allant à Grasse passant par Font Freyre » d'après P. Sénéguiet in *Cabris et le Tignet*, ed. Art du livre à Cabris, 1996, p.60.

Un lavoir construit au XIXe siècle en pierre recueille actuellement l'eau de la source.

aucune fontaine ni aucun puits à l'intérieur du village pour les 300 adultes qui y habitent. Les sources extérieures au village seront constamment protégées de toutes utilisations abusives. En 1640, par exemple, le ban de l'année porte « défense de laver dans aucune fontaine jusqu'à nouvel ordre à peine de 30 sous »<sup>4</sup>. Il faudra attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour que soit creusé le premier puits sur la « place neufve »<sup>5</sup>. L'eau reste une denrée rare, extrêmement surveillée. Le 8 mai 1718, les consuls réunis dans la maison de Jean Maccary, sont obligés de durcir le ton. Ils envisagent : « une paine de quatre livres contre tous les contrevenans qui seront treuves qui troubleront l'eau de la conque des fontaines de ce terroir, soit en lavant quoi que soit ni prandre d'eau, comme aussi de prandre d'eau auprès de la fontaine de ce lieu, soit pour laver linge ni bled, ni laver quoi que soit dans la conque du puis, aquoi la communauté defant expressement, sous lad(ite) paine que tous les habitans auront permission de denoncer les contrevenans et s'ils ne veulent denoncer a son nom en advertiront Jean Cauvin sargeant de ville qui sera obligé de les denoncer a paine dans repondre en son propre.<sup>6</sup> »

Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, on continuera à creuser de nouveaux puits et à construire des citernes car il faut aussi recueillir les eaux de ruissellement pour pouvoir faire face à la saison sèche. On espère également, en consultant les fontainiers<sup>7</sup>, découvrir la source définitivement salvatrice. Le 26 juillet 1756 une délibération de la Communauté de Cabris donne une image précise de la situation :

« Auquel conseil il a esté represanté par les dits Sieurs Consuls que suite au pouvoir qu'il luy feu donné, par délibération du conseil de la Comm(unauté) portant de faire creuser un puis au della de la croix qu'il y a par-dessus Sainte Marg(uerite) et au chemin allant a Grasse, ils le firent creuser et ils trouvèrent de l'eau d'ou il y en a mesme a present. La depance duquel creusement dud(it) puis feut aprouvé par délibération du conseil; et comme ils considèrent que ce puis, s'il estoit fait a sa perfection, seroit d'une grande utilité, attendu que la fontaine de ce lieu ne peut pas suffire pour tous les habitans, ny mesme les deux puis, que la comm(unau)té fit construire a la place neuve de ce lieu, ils ont creu en donner avis au present conseil. Devant faire observer encore, les dits sieurs consuls, qu'il serait necessaire qu'il en feut construit un autre pour l'utilité publique à la dite place neuve, attendu que la pluspart des particuliers leur ont temoigné que ce puis seroit fort necessaire et utile..<sup>8</sup> »

L'assemblée donne la permission aux consuls d'achever le puits de Sainte-Marguerite et d'en construire un nouveau sur la place neuve a l'endroit qui sera trouvé par les dits sieurs consuls le plus comode de la hauteur largeur et de la mesme maniere que celluy qui est proche le pré joignant la dite place. Mais d'après l'abbé René Baillet, ce dernier ne fut construit qu'en 1824. Tous ces efforts se révèlent insuffisants. Il ne restait qu'une solution pour pallier les plus grandes sécheresses: aller en pèlerinage pour implorer Dieu. On peut lire, par exemple, dans la délibération de la Communauté du 16 mai 1756<sup>9</sup> :

---

<sup>4</sup> *Ibidem*, p.60.

<sup>5</sup> Actuellement la place Chauve du nom de l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées qui favorisa la construction du canal Belletrud

<sup>6</sup> Archives départementales des Alpes-Maritimes, série E dépôt 18, BB 6.

<sup>7</sup> On sait, par une délibération de la communauté de la Gaude de 1751, que Antoine Amadiou, maître maçon et fontainier de la ville de Grasse, est venu à la Gaude *por tacher de trouver des sources dans ce terroir, lequel a trouvé qu'il s'en découvrirait une considérable au quartier de seren*. Cité par E. Boniffacy in *Evolution sociale d'une commune provençale: La Gaude*, Paris, 1912.

<sup>8</sup> Archives départementales des Alpes-Maritimes, série E dépôt 18, BB 11.

<sup>9</sup> *Ibidem*.

« Les sieurs Consuls représentent que plusieurs particuliers de ce lieu leur ont témoigné qu'il seroit necessaire d'aller en procession à notre dame de Chateaufort pour implorer le seigneur de nous envoyer de la pluye qui est necessaire attendu la grande secheresse . »

Ces demandes des consuls sont toujours unanimement acceptées et la Communauté recommande même, le 9 mai 1734, de prendre vingt livres du pain pour distribuer aux pauvres de ce lieu qui assisteront à la procession. Les pèlerinages des habitants de Cabris furent nombreux et perdurèrent tout au long du XIXe siècle. L'abbé Baillet en dénombre dans les archives communales plus de 15 à Notre-Dame du Bruscat entre 1822 et 1871. Il ajoute:

« Et leur pieuse confiance était presque toujours largement récompensée par des pluies abondantes, survenant même pendant le retour de la procession à Cabris, Peymeinade ou Spéracèdes, comme peuvent encore l'affirmer nos bons octogénaires, de plus en plus rares !<sup>10</sup> »

Dans le même temps, on songeait déjà à dériver les eaux de la Siagne pour alimenter en eau les communes accrochées au flanc de la montagne. Un premier projet date des années 1850. Napoléon III a donné des instructions pour que l'on étudie la possibilité d'alimenter la ville de Cannes en eau potable en construisant un canal. Les architectes Sellier et Dussard font les premières études. Cabris s'oppose à ce projet car il ignore les besoins de la commune. Dans le registre des délibérations du conseil municipal du 13 mai 1866, on peut lire ces propos du maire : « MM par votre délibération du 5 septembre 1865, vous avez émis l'avis qu'il ne fut pas donné suite au projet de dérivation de la rivière de la Siagne présenté par la Cie Dussard et Sellier qui est conçu uniquement pour la ville de Cannes, (et qui) est contraire aux intérêts de notre commune et vous avez demandé que des études fussent faites par MM les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées pour la construction d'un canal dérivé de la Siagne, destiné à l'alimentation des villages de Saint-Cézaire, du Tignet et de Cabris, à l'arrosage d'environ 600 hectares de terrain situé sur le territoire de ces communes... je ne doute pas que le gouvernement de l'Empereur dans sa haute sagesse ne sanctionne un projet qui a déjà été approuvé en principe par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. »<sup>11</sup>

Cependant la ville de Cannes fera aboutir son projet après de nombreuses tractations avec les autres villages qui peuvent légitimement prétendre à cet « or-eau-vive ». Malgré les récriminations des villages situés au-dessus du tracé retenu pour le canal de la Siagne, les travaux sont terminés le 16 août 1868. La ville de Cannes est en liesse. On rapporte même, que Prosper Mérimée se félicite d'avoir enfin de « l'eau bonne à faire le thé. »

Comme Cabris continue à souffrir de la soif, on cherche toujours, à la fin du XIXe siècle, à créer au village une plus grande réserve d'eau. On pense alors à collecter la source Pourcieux située à la sortie du village. Le projet prévoit la construction d'une grande galerie de captage. Ensuite, l'eau sera apportée au village par une canalisation de près d'un kilomètre. Elle aboutira dans un réservoir-tampon construit, ainsi qu'une fontaine, sur la place des puits. Pour réaliser ces travaux, il faut obtenir des droits de passage des propriétaires des parcelles où passe la canalisation et acquérir les terrains nécessaires à l'exécution du projet. Celui-ci est finalement adopté et subventionné par le Conseil général. Un descriptif des travaux est établi par les services des Ponts-et-Chaussées qui précise, entre autres, que la pierre est à prendre à la carrière communale au quartier de Pomeyret. Par voie d'affiche, on annonce aux entrepreneurs que l'adjudication des travaux se fera à Cabris le 24 août 1902. Bien que certains pensent que le débit de cette source sera insuffisant, ces travaux sont réalisés. Par suite des pluies torrentielles tombées pendant le mois de juin 1903 qui ont entraîné l'effondrement d'une partie de la tranchée

---

<sup>10</sup> *Histoire abrégée de Cabris*, par l'Abbé Baillet, Imprimerie Imbert, Grasse, 1938, p.82.

<sup>11</sup> Canal Belletrud, documents officiels 1856-1928, archives municipales de Cabris.

de captage<sup>12</sup>, ils tardent à s'achever. C'est donc avec retard, et avec un dépassement du budget alloué de plus de 20%<sup>13</sup>, que le conseil municipal, au cours de sa séance du 19 mars 1905, « a reconnu que ces travaux sont terminés et qu'ils peuvent être reçus. »<sup>14</sup> Mais le résultat n'est pas entièrement satisfaisant car le débit de la source n'est pas suffisant surtout en été. Cela obligeait la municipalité à n'ouvrir la fontaine qu'à certaines heures de la journée : le matin de 5h à 7h et le soir de 17h à 19h.

Le village disposait alors, pour une population de 334 habitants, de l'eau des sources de la Plantade, de Pourcieux et du Nauc, de citernes privées (une vingtaine environ) et de puits disséminés dans la campagne (au nombre de 15). Les habitants vont laver leur linge soit à la Prouveresse, soit au Nauc, soit même parfois à Spéracèdes. On se contente de cette situation jusqu'aux fâcheux événements de la contamination des eaux de la source de Pourcieux.

Claude Cavalier, agent des postes, était présent le jour où l'on constata cette contamination. Dans des notes qu'il a prises et remises au maire, il écrit : « Le samedi, 24 septembre 1910, l'adjoint Vidal avisé par quelques personnes que l'eau venant du bassin du pré avait une odeur et un goût particuliers s'assure, en l'absence du Maire Cauvin, de l'exactitude de ces renseignements et fait fermer la prise amenant l'eau à la borne fontaine. Le bassin est ouvert; il est reconnu que l'eau est salie, couleur noirâtre et d'une odeur rappelant celle des excréments.

A la visite de la galerie de captage, Vidal, le cantonnier et d'autres personnes font les mêmes constatations. L'eau a donc été salie au-dessus des travaux de captage.

La décharge du vallon de Sainte Marguerite est ouverte pour qu'il n'arrive plus dans le bassin de cette eau empoisonnée.<sup>15</sup> »

Très vite la municipalité et les habitants mettent en cause l'évacuation des eaux usées de la villa Elisabeth habitée par le prince et la princesse Lobanoff. Si lors d'une première entrevue, le prince reconnaît qu'un mauvais fonctionnement des fosses du château est la cause de la contamination, il se ravisera lorsqu'il s'agira d'indemniser la municipalité. Des analyses des eaux sont faites par l'une et l'autre partie qui ont des conclusions différentes. Cependant, ni le prince ni la municipalité ne veulent aller devant les tribunaux. Chacun cherche un compromis acceptable. La municipalité, avec le soutien du Conseil général, se rend compte que l'approvisionnement en eau du village ne peut plus être obtenu d'une manière satisfaisante par le captage même intensif des eaux disponibles dans la commune. Dans un rapport sur la qualité des eaux, M. Hamon, ingénieur des Ponts-et-Chaussées écrit :

« Les eaux de Pourcieux, analysées par Bouge, pharmacien à Grasse, le 20 novembre 1910 et par Daumas, chimiste à Nice, le 30 novembre 1910, ont été reconnues suspectes à l'alimentation au point de vue bactériologique, et médiocres au point de vue chimique. »

Enfin dans un rapport adressé au préfet des Alpes-Maritimes le 17 novembre 1910, le Docteur Balestre, Président du Conseil départemental d'hygiène s'exprime ainsi:

« Les eaux de ruissellement qui alimentent les puits sont à proscrire absolument. Les eaux des sources sont exposées à de continuelles souillures, se répétant à chaque pluie; ces eaux sont toujours souillées; à certains moments elles le sont davantage. Elles sont en quantité très insuffisante; l'établissement de périmètres de protection serait très coûteux, aussi coûteux, peut-être, que l'adduction de nouvelles sources en quantité suffisante.

---

<sup>12</sup> Rapport du conducteur subdivisionnaire du 30 septembre 1904, ADAM 2 O 184.

<sup>13</sup> Le coût des travaux s'élèvera à 16 179,20 francs, Archives municipales de Cabris (dossier « les sources Pourcieux »).

<sup>14</sup> *Ibidem*.

<sup>15</sup> *Ibidem*, notes relatives à la contamination de l'eau de la source de Pourcieux.

La vraie, la seule solution du problème, c'est des eaux de la Siagne »

Dès lors, le contentieux entre le village et le prince Lobanoff change de nature. Il ne s'agit plus de demander réparation des préjudices causés à la source Pourcieux mais de demander au prince de participer au financement des travaux pour faire venir l'eau de la Siagne et de l'encourager à racheter la source Pourcieux, pour l'arrosage de son domaine. Une pétition des habitants de Cabris destinée aux Lobanoff circule dans le village. On peut y lire :

« Par suite de cette répugnance de nous tous, à boire à l'avenir cette eau malgré toutes les dépenses que vous ferez avec tant de dévouement envers nous: (dont) nous vous sommes reconnaissants, nous venons avec la plus grande confiance vous prier de vouloir bien et cela sans retard, pour éviter d'autres dépenses

1- proposer au Conseil municipal de Cabris, de prendre pour vous la source communale, pour l'utiliser pour l'arrosage de votre propriété ..

2- donner, en faveur de notre cher village auquel vous vous intéressez tant, nous le savons, une marque nouvelle de votre grande bienveillance en unissant votre concours pécuniaire et celui de votre influence à ceux de Monsieur Roure (conseiller général du canton) et d'autres représentants de Cabris pour faire venir l'eau de Saint-Cézaire, sans retard...<sup>16</sup> »

Cette pétition, rédigée avec déférence, cache une bien réelle hostilité envers les Lobanoff qui ne veulent participer aux frais d'adduction de l'eau de la Siagne qu'à la condition que celle-ci vienne par gravitation jusqu'au château. Le sous-préfet rend compte de la situation au préfet et ne cache pas le mauvais esprit qui règne dans le village. Il écrit : « La population est très affectée, très émue. Quelques habitants donnent à leurs concitoyens le conseil d'aller « se venger » en dévastant la propriété Lobanoff<sup>17</sup>. »

La zizanie s'installe au village. Lors d'une réunion du Conseil municipal, un groupe de huit personnes<sup>18</sup> vient demander les résultats des analyses de l'eau de la source Pourcieux et se plaindre que l'on cache la situation à la population. Cavalier note au sujet de cet incident que cette démarche prouve une fois de plus le parti pris et la mauvaise foi de quelques meneurs vis-à-vis du Maire et du Conseil. Cependant, la question restait entière : les Cabriens ne voulaient plus boire ni l'eau de la source ni l'eau des citernes ni l'eau des puits. Que faire dans l'urgence ? La presse se fait l'écho de cette situation. Dans *La voix du peuple* des 12 et 19 novembre 1910, on peut lire : « Sait-on dans le département, qu'il y a, actuellement, à deux pas de Grasse, une commune où les gens, au nombre de 500 environ, meurent de soif puisqu'ils n'ont plus une goutte d'eau à boire? Cette commune c'est Cabris. ....nous demandons à l'administration préfectorale s'il peut être dit que, au vingtième siècle, dans le département des Alpes-Maritimes, il est une commune, à deux pas d'un chef lieu d'arrondissement, dont les habitants meurent de soif (sic) .... Il faut savoir, en effet, si, dans un département qui dépense 21 millions pour les tramways, 800 000 francs pour loger somptueusement un préfet de la République, il peut être un pays où les gens meurent de soif.

Le 19 novembre, le même journal s'en prend aux élus : « Et notre député, M. Fayssat, que fait-il? Qu'attend-il pour demander au gouvernement de la République le concours que Cabris est en droit d'obtenir de tous les pouvoirs publics ?..... »

---

<sup>16</sup> *Ibidem*, duplicata. Pétition envoyée à Monsieur le Prince Lobanoff au sujet de l'eau de la source de Cabris. Les archives communales et départementales restent muettes sur la suite de cette affaire. Le prince a-t-il été happé par la révolution bolchevique de 1917 ?

<sup>17</sup> Lettre du sous-préfet de l'arrondissement de Grasse à Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes. ADAM 2 O 185

<sup>18</sup> *M.M. Barielli, Court Honoré, Court Marcellin, Porre Laurent, Casimir coiffeur, Daver dit le boeuf, Diaque Toinon*, Archives municipales de Cabris ( dossier « les sources Pourcieux »).

Par cette campagne de presse, les élus du département et le député ont été sensibilisés et œuvreront résolument pour apporter l'eau de la Siagne sur la place aux puits. La population et les autorités préfectorales ne croient plus à une efficace décontamination des eaux de la source Pourcieux. Le sous-préfet propose des mesures d'urgence. Il écrit au préfet : « ...le plus utile, à mon sens, consisterait en ceci: la commune chargerait par adjudication un entrepreneur d'amener de Spéracèdes à Cabris, pendant 3 mois, 4000 litres d'eau par jour, soit 10 litres par tête d'habitant. Cette quantité d'eau permettrait à Cabris de n'utiliser qu'une eau pure pour la boisson, la cuisine, le lavage des ustensiles de cuisine. L'eau des citernes pourvoirait aux besoins non alimentaires. »

Une solution analogue est retenue. On transporte par charrette, deux fois par jour, de l'eau potable que l'on va puiser au canal du Foulon, non loin du siphon de Roquevignon sur les hauteurs de Grasse. Le maire de Grasse Honoré Cresp met, bien volontiers, à la disposition de Cabris et « à titre gracieux, la quantité de 2 mètres cubes d'eau »<sup>19</sup>. L'administration fournissait les tonneaux nécessaires à ce transport alors que l'adjudicataire fournissait la charrette et le mulet. Matin et soir, les Cabriens se pressaient sur la place Saint-Sébastien ou la place des puits pour obtenir leur maigre ration d'eau potable. Cette situation durera jusqu'en 1931. Pendant vingt ans, le service régulier d'une charrette puis d'une voiture automobile, rythmera la vie des Cabriens. Des photographies prises par le Dr Belletrud montrent cette scène.<sup>20</sup> Ces voyages quotidiens furent possibles grâce à une subvention spéciale obtenue auprès de la Commission départementale. Pendant la Grande Guerre, alors que les hommes sont mobilisés, une femme assure la navette Cabris-Roquevignon pour approvisionner le village<sup>21</sup>. Son mari qui est charretier à Cabris est mobilisé au front<sup>22</sup>.

### • Entre les deux guerres, une solution intercommunale : l'eau de la Siagne par le canal Belletrud.

Pendant ces longues années, les autorités cherchent une solution définitive. Le 9 novembre 1910, le sous-préfet avait proposé deux solutions pour régler définitivement ce problème.

« La commune est en pourparlers avec la société « énergie électrique » pour obtenir 3 litres à la seconde (eau de la Siagne) à prendre dans les bassins au-dessus de Saint-Cézaire. Cette eau pourrait arriver à Cabris, sans machine élévatoire. Mais la distance est considérable et les premiers devis paraissent faire ressortir la dépense à la somme énorme de 150 000 francs.

Une adduction beaucoup moins coûteuse pourrait être faite si la ville de Grasse cédait à Cabris l'eau nécessaire à prendre dans le canal du Foulon, au point le plus rapproché de Cabris (branche des Ribes, 5 km de Cabris environ)<sup>23</sup>. »

La seconde solution est très vite écartée par l'administration car elle est contraire au cahier des charges du canal du Foulon. Déjà, avant l'affaire de la contamination des eaux qui a mis le feu aux poudres, des contacts avaient été pris avec la municipalité de Saint-Vallier qui

---

<sup>19</sup> Lettre du 11 mars 1911 de H. Cresp au maire de Cabris. ADAM 2 O 185.

<sup>20</sup> Cet événement est resté vivace dans l'esprit des cabriens. Sur la place de la chèvre et au fronton du restaurant « la chèvre d'or » on peut voir une reproduction d'une scène de distribution d'eau au village.

<sup>21</sup> En 1915, Baptistine Michel passe avec la Mairie de Cabris un marché de gré à gré pour le charroi de l'eau. *Service du transport d'eau potable de Grasse à Cabris* ADAM 2 O 185.

<sup>22</sup> Son mari, Michel Paulin, a été mobilisé depuis le 4 août 1914. *L'ancien Cabris et l'actuel*, op. cit.

<sup>23</sup> Lettre du sous-préfet de l'arrondissement de Grasse à Monsieur le préfet des Alpes Maritimes op. cit. La seconde solution nécessitait une station de pompage.

allait avoir son adduction d'eau de la Siagne. Mais les négociations tournèrent court. Cabris se heurta à un refus, même pour la cession d'un litre d'eau à la seconde.

En revanche, s'alimenter en eau à partir de la Siagne, a toujours été le rêve des Cabriens. Dès lors, la seule voie qu'il restait à explorer était celle qu'offrait l'administration d'alimenter les communes de Cabris, Spéracèdes, le Tignet et Peymeinade en demandant à la compagnie « Energie Electrique du Littoral Méditerranéen E.E.L.M. » de pouvoir se brancher sur son réservoir des Tirasses<sup>24</sup>. À la suite d'une visite faite à Paris, aux bureaux de la compagnie par le député Fayssat et le conseiller général Roure, un premier accord de principe est obtenu. Dans la lettre de l'administrateur de l'E.E.L.M. à M. Fayssat on peut lire : « Dans le but de faciliter l'œuvre à laquelle vous vous intéressez si particulièrement et pour vous témoigner notre désir de vous être agréable, nous acceptons de limiter à trois litres, pendant l'hiver seulement (1er novembre- 30 avril) la quantité d'eau fournie, et de la porter à cinq litres pendant le reste de l'année, ces quantités paraissant devoir être largement suffisantes pour l'alimentation envisagée. Le prix de fourniture annuelle serait abaissé à mille cinq cents francs.<sup>25</sup> »

À la session du Conseil général d'avril 1911, le préfet appuie fortement la demande du conseiller Roure afin que le département subventionne les travaux d'adduction d'eau pour les quatre communes. Il recommande la construction d'une conduite permettant un débit de 3 litres par seconde. La lourde machine administrative se mettait en marche<sup>26</sup>.

Comme la réalisation de tels projets repose souvent sur la pugnacité des élus, il est à noter que, le 5 mars 1911, le Docteur Belletrud succède à M. Cauvin comme maire de Cabris et sera bientôt conseiller général<sup>27</sup>. C'est aussi un farouche partisan d'un canal intercommunal. Par ailleurs, il cherche, auprès de ses collègues du Conseil général, à développer un projet d'ensemble qui résoudrait le problème à l'échelle du département. Au cours d'une conférence à Grasse, il préconise la construction de nombreuses retenues d'eau : « Nous devons faire choix d'emplacements heureux où nous ménagerons des lacs et des barrages dans lesquels se déverseront toutes les eaux d'une région. Le choix des emplacements sera l'œuvre de savants de tout ordre: géologues, géographes, ingénieurs. Afin de diminuer le coût de l'entreprise, les emplacements naturels : cirques de montagne, anciens fonds de lacs, cratères de volcans éteints, devront être utilisés. Ces lacs et ces barrages seront disposés de façon à pouvoir recevoir les eaux de rivières et des torrents en crue, afin de raréfier les inondations et de diminuer les tarissements des cours d'eau aux périodes d'été.<sup>28</sup> »

Mais pour l'heure, il s'agissait de faire aboutir au plus vite ce projet de canal. Sur les bases d'une adduction pour un volume de 3,10 litres par seconde, l'ingénieur Hamon soumet aux communes une première estimation de la dépense qui est de 210 700 francs. La commune de Cabris recevrait 1,5 litre d'eau, soit 400 litres par habitant et par jour. Sa contribution financière serait de 39 700 francs. Le budget communal ne permet pas de dégager une telle somme. Le 7 septembre 1911, le conseil décide de procéder à un emprunt qui entraînerait une augmentation

---

<sup>24</sup> Ce réservoir est situé sur la Siagne.

<sup>25</sup> ADAM 2 O 185.

<sup>26</sup> Les problèmes liés à l'adduction d'eau sont parmi les questions les plus débattues au conseil municipal de Cabris. (Pas moins de 180 interventions pour la période 1914-1945) Yolande Lerda, mémoire de maîtrise d'histoire : *Cabris de 1914 à 1945*, Nice, 1997.

<sup>27</sup> Aux élections cantonales du 14 mai 1922, le conseiller général sortant, Louis Roure, républicain de gauche, industriel à Grasse, ne sollicite pas le renouvellement de son mandat. Il accorde son soutien au Dr Belletrud qui sera élu avec plus de 60 % des voix. La question de l'adduction d'eau pour le canton eut un impact certain sur cette élection.

<sup>28</sup> *Sur un projet d'ensemble d'alimentation en eau potable et d'irrigation* par le Docteur Belletrud, 1924, Nice imprimerie de l'éclaireur de Nice p.7-8.



des impôts locaux toujours impopulaire<sup>29</sup>. Pour obtenir les subventions nécessaires, chaque commune devait voter dans les mêmes termes sa participation au projet. Or, dans un premier temps, Spéracèdes refuse la répartition des quotas d'eau fixée par l'administration. Un consensus est enfin trouvé par Roure qui proposa la répartition suivante:<sup>30</sup>

|            |                        |        |
|------------|------------------------|--------|
| Cabris     | 1.45 litres au lieu de | (1.50) |
| Speracedes | 0.75                   | (0.65) |
| Le Tignet  | 0.30                   | (0.40) |
| Peymeinade | 0.70                   | (0.65) |

Le projet dans son ensemble est maintenant approuvé par toutes les communes. On paraissait alors proche du but. Cependant pour obtenir les subventions de l'Etat, il fallait franchir de nouveaux obstacles et se constituer en syndicat. Les communes acceptent cette nouvelle condition.

L'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne allait avoir de fâcheuses conséquences sur le projet. Les conditions financières deviennent draconiennes. La subvention de l'Etat se fait plus parcimonieuse. L'effort financier demandé aux communes devient insupportable. Mais les conseils municipaux jouent le jeu. Ils votent de grandes augmentations d'impôts tout en espérant qu'à la fin de la guerre, ils pourraient alléger cette dette en obtenant de nouvelles subventions. Après avoir fait part aux conseillers<sup>31</sup> des nouvelles conditions qui sont imposées à la commune, à la séance du 15 août 1915, le maire déclare:

« Si nous n'obtenons pas, après la guerre, une nouvelle subvention du ministère de l'agriculture, si nous ne bénéficions pas de quelques libéralités, cette imposition extraordinaire de 175 cent. 73<sup>32</sup> pèsera trop lourdement sur la commune de Cabris, privée de ressources où le centime est de 18fr environ.<sup>33</sup> »

Dans les circonstances difficiles, les communes ne trouvent pas de banques disposées à leur prêter les sommes nécessaires. Le 5 mars 1916, le docteur Belletrud, amer, déclare au conseil : « Les populations des communes intéressées ayant à diverses reprises, exprimé la ferme volonté de voir enfin aboutir cette question en suspens depuis plus de cinquante ans, le maire fait connaître que, malgré la situation actuelle, il est intervenu auprès de divers établissements financiers pour connaître les conditions auxquelles un emprunt pourrait être réalisé, mais des renseignements qu'il a reçus, il résulte qu'actuellement les opérations de prêts sont suspendues.

On ne pourrait d'autre part faire appel à une souscription publique limitée forcément aux populations de nos communes; par suite de l'empressement avec lequel nous avons tous répondu à l'appel du gouvernement dans l'émission de l'emprunt national, nous n'avons aujourd'hui aucune disponibilité.

Dans ces conditions l'instruction de l'affaire va se trouver de nouveau en suspens sans que nous puissions entrevoir une issue un peu rapprochée.<sup>34</sup> »

---

<sup>29</sup> Canal Belletrud, documents officiels 1856-1928, archives municipales de Cabris.

<sup>30</sup> Lettre de Roure à Belletrud datée du 31 mai 1912, Canal Belletrud, documents officiels 1856-1928, archives municipales de Cabris.

<sup>31</sup> Trois d'entre eux sont absents, car ils sont mobilisés sur le front, Canal Belletrud, documents officiels 1856-1928, archives municipales de Cabris.

<sup>32</sup> Il s'agit du montant des *centimes additionnels*. Ce qui correspond à une augmentation de l'impôt local de 1%.

<sup>33</sup> Délibération du conseil municipal de Cabris du 15 août 1915. Canal Belletrud, documents officiels 1856-1928, archives municipales de Cabris.

<sup>34</sup> Délibération du conseil municipal de Cabris du 5 mars 1916. Canal Belletrud, documents officiels 1856-1928, archives municipales de Cabris.

La grande guerre marque un coup d'arrêt pour tous les projets de développement. Les forces vives du village sont mobilisées<sup>35</sup>. Seuls, les enfants, les femmes, les vieillards restent à Cabris. Cependant le Dr Belletrud ne baisse pas les bras. Il pense que la guerre se terminera rapidement et qu'il faut être prêt dès que la paix sera revenue. Il n'est donc pas interdit de « peaufiner » le projet et notamment d'agir pour obtenir toutes les autorisations administratives. Cette attitude sera récompensée; le 4 juillet 1916, le président de la République signe un décret qui autorise les communes à se constituer en syndicat en vue de l'alimentation collective en eau potable et déclare d'utilité publique les travaux à entreprendre.<sup>36</sup> La première réunion du syndicat se tient à Spéracèdes le dimanche 3 septembre 1916. Le Dr Belletrud en est élu président. A cette occasion et après avoir remercié toutes les personnes qui soutiennent la cause du syndicat, le maire de Cabris ajoute : « Cependant bien que les travaux à entreprendre soient déclarés d'utilité publique..., il est nécessaire, aujourd'hui autant que jamais, que nous ne fléchissions pas et que nous collaborions à cette œuvre pour surmonter les dernières difficultés, sans autre préoccupation que celle de l'intérêt général.<sup>37</sup> »

Il ne peut terminer son discours sans évoquer le conflit qui ravage la vieille Europe. Il demande aux délégués des communes « de tourner un instant (leurs) regards vers les héros de France et des nations alliées qui combattent avec tant d'abnégation et de désintéressement sur tous les fronts pour la cause de l'Indépendance des Peuples... d'adresser aussi un salut d'admiration et de reconnaissance aux enfants de Spéracèdes, du Tignet, de Peymeinade et de Cabris qui ont fait le sacrifice de leur vie et sont tombés stoïquement face à l'ennemi.

Haut les cœurs ! »

Le syndicat s'engage dans une longue négociation avec la société E.E.L.M., qui porte, d'une part, sur les conditions de captage de l'eau à partir du canal exploité pour produire de l'électricité, et d'autre part, sur les quantités d'eau que l'on peut dériver du canal ainsi que sur le droit de captage dont il faudra s'acquitter. Le 11 mai 1919, une convention est acceptée par le syndicat. Elle stipule que le volume des eaux dérivées ne devra pas dépasser 3 litres 20 par seconde et que en rémunération du droit de passage dans le canal hydroélectrique de E.E.L.M., le syndicat versera une fois pour toute la somme de 19000 f.

Mais, dans le même temps, le devis des travaux prévus dans le cadre de cette convention est réactualisé par l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées. C'est une mauvaise nouvelle qui parvient au début de l'été 1919 au président Belletrud :

« L'estimation primitive (des travaux) s'élevait à 270 700 francs. En ce moment, en raison de la hausse de prix des matériaux et de la main d'œuvre et aussi de l'application de la loi des 8 heures<sup>38</sup>, la dépense totale s'élèvera 600 000 francs.<sup>39</sup> »

Les communes ne pouvaient pas faire face à une telle augmentation. Chacun espère que l'Etat subventionnera plus généreusement ce projet d'utilité publique. On cherche alors à lui donner plus d'ampleur : le futur canal assurerait outre l'alimentation en eau potable l'irrigation des terres. Le Conseil général avait émis un vœu dans ce sens tout en ajoutant une autre condition : le canal doit aussi desservir la commune de Saint-Cézaire. On espère ainsi que le

---

<sup>35</sup> Le curé de Cabris, le doyen René Bilet, a dressé le « livre d'or » des Cabriens mobilisés : 78 hommes quitteront le village au cours de la guerre.

<sup>36</sup> Canal Belletrud, documents officiels 1856-1928, archives municipales de Cabris.

<sup>37</sup> archives municipales de Cabris.

<sup>38</sup> En 1919, le gouvernement doit faire face à des conflits sociaux liés aux difficultés de l'après-guerre. Pour sortir de cette crise, il vote à la hâte le 23 avril une loi fixant pour tous les salariés la journée de travail à huit heures. Le gouvernement satisfait ainsi une vieille revendication ouvrière.

<sup>39</sup> Lettre de l'ingénieur Hamon au Dr Belletrud en date du 9 juillet 1919, archives municipales de Cabris.

ministère de l'agriculture soutiendra le projet. Lors d'une réunion du syndicat, le Dr Belletrud argumente dans ce sens : « Il est, en outre, un facteur important qui milite en faveur de la construction de ce canal d'arrosage: c'est celui d'attacher davantage le paysan à la terre, de l'empêcher de fuir vers la ville et de lui donner l'eau potable qui, dans notre région, manque totalement, pendant les mois de sécheresse et les moyens de pouvoir irriguer et de lutter ainsi, efficacement, contre les incertitudes des saisons.<sup>40</sup> »

Cette nouvelle mission allait donner au projet « un supplément d'âme » et alléger les contributions des communes. Un nouveau syndicat est formé comprenant les cinq communes de Cabris, du Tignet, de Spéracèdes, de Peymeinade et de Saint-Cézaire. Le Dr Belletrud est le président de ce nouveau syndicat intercommunal dont le siège est toujours fixé à Spéracèdes. Jamais il ne baissera les bras devant les exigences d'une administration qui semble avoir toujours l'éternité pour réaliser les projets qu'elle juge pourtant indispensables et urgents. Le syndicat des cinq communes poursuit sans se départir son unique but: construire ce canal. Il faudra encore presque 15 ans d'efforts pour que le maire de Cabris ouvre au village les « vannes salvatrices ».

Un nouvel avant-projet est chiffré à 2 300 000 francs. Plus la facture s'alourdit, plus le syndicat doit déployer d'efforts pour obtenir des subventions auprès de tous les ministères. Pour cela, il faut que le projet soit à nouveau déclaré d'utilité publique. On apostrophe les députés : « Nous leur demandons, à nos représentants au Parlement d'arracher ce décret d'utilité publique. Nous avons avancé lentement, certes, mais inlassablement, le cœur fermé à toutes les forces de découragement, contre des difficultés financières à vaincre.<sup>41</sup> »

Par ailleurs, le syndicat intercommunal se heurte constamment aux exigences de la société privée E.E.L.M. Pour s'en affranchir, le syndicat achète à la commune de Mons les eaux qualifiées d'exceptionnelles de la source de la Pare située en amont du canal de dérivation des eaux exploitées par cette société.<sup>42</sup>

Ce troisième projet sera approuvé, mais son coût s'élève à 5 500 000 francs<sup>43</sup>. Les maires engagés dans cette aventure sont intimement convaincus que l'on va bientôt toucher au but. Lors de la réunion du syndicat à la fin de l'année 1928, on renouvelle le bureau et l'on affirme avec force que le nouveau président « fera le canal » qui porte déjà le nom de « Canal Belletrud »<sup>44</sup>. En effet, l'année 1928 verra se précipiter les décisions administratives. La commune d'Escragnolles cède des terrains et des droits de passage pour pouvoir sortir du canyon de la Pare. L'enquête commodo et incommodo conclut que le canal Belletrud est d'utilité publique<sup>45</sup>. Le décret, approuvant la concession qui donne au canal intercommunal d'une part le droit de dériver l'eau de la Pare sous certaines conditions et d'autre part le devoir d'alimenter en

---

<sup>40</sup> Séance du syndicat des quatre communes du 14 septembre 1919, archives municipales de Cabris.

<sup>41</sup> Séance du syndicat des cinq communes du 13 avril 1924, archives municipales de Cabris.

<sup>42</sup> Le syndicat achète, le 16 avril 1926, à la commune de Mons la source de la Pare pour la somme de 40 000 francs

<sup>43</sup> Pour ce troisième projet, il est fait face à cette dépense de la manière suivante : subventions de l'Etat 40%, du département 36% et de la commune 24%. Conseil général 1929, Rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations.

<sup>44</sup> Le 8 mars 1923, le syndicat intercommunal avait à l'unanimité décidé que le canal porterait le nom de son président.

<sup>45</sup> Seule la commune de Cannes et la Lyonnaise des eaux, concessionnaires du canal de la Siagne, s'étaient, dans un premier temps, opposées à la construction du canal Belletrud qui devait détourner 60 litres d'eau par seconde. On craignait que la ville de Cannes ne manquât d'eau dans le futur. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées surent obtenir un consensus sur le partage des eaux de la Siagne.

Voir à ce sujet le rapport des ingénieurs Bonfils et Chauve du 21 juin 1924. ADAM 7 M 415.

eau potable et d'irriguer les cinq communes, est publié au journal officiel<sup>46</sup>. Ce décret donne aussi le cahier des charges auquel sera soumis le syndicat qui exploitera la distribution de l'eau. Il fixe même les tarifs à appliquer aux futurs abonnés.

On passe enfin à la réalisation. Les travaux débutent en mars 1929. Mais la compagnie Daumas adjudicataire des travaux est obligée d'abandonner, ayant surestimé ses capacités et ses possibilités financières. Après un nouvel appel d'offre, c'est la société « Eau et Assainissement » qui achève de construire le canal. L'eau arrive à Cabris le 27 juin 1931. Les Cabriens accourent sur la place des puits pour boire l'eau de la fontaine, l'eau de la Pare. L'inauguration officielle se fera le 19 juillet 1931. A cette occasion, tout le « gratin » politique monte à Cabris. La municipalité a dressé sur le grand pré une tente. Avant le banquet de plus de 170 convives et contrairement à la tradition, plusieurs orateurs<sup>47</sup> prirent la parole. Tous unanimes, ils rendirent un hommage appuyé au Dr Belletrud qui fut la cheville ouvrière du projet. Le lendemain, la presse ouvrit largement ses colonnes à l'événement<sup>48</sup>.

Depuis cette date et jusqu'à nos jours, Cabris n'a plus manqué d'eau. Mais cette longue attente de l'eau ne peut pas nous laisser indifférent. Certes, les conseils municipaux qui se sont succédé pendant ces trente années, ont œuvré pour le mieux dans le maquis administratif. Mais un si long délai pour réaliser le canal nous interpelle. Pourquoi les autorités politiques ont-elles si longtemps tardé ? Pourquoi n'ont-elles octroyé qu'une maigre subvention pour permettre que l'on apporte au village l'eau potable qui faisait tant défaut. Ce désintérêt ne peut s'expliquer que par le faible poids économique du moyen pays grassois. Il s'explique aussi par la concurrence de la côte qui se développe à grands pas. In fine ce n'est pas la soif des Cabriens qui a permis la construction du canal, mais la perspective du développement des cultures florales dans l'aval de Cabris. Pour s'en convaincre il suffit de relire le rapport du sous-préfet en 1924. Il écrit : « ... La réalisation du canal Belletrud sera une cause de richesse pour 5 communes et donnera un grand essor à la culture des plantes à parfums et maraîchères des régions traversées.... »

Mais il n'oublie pas de rappeler avec emphase l'importance de Cannes :

« Dans de nombreux rapports, j'ai soutenu les vues de la municipalité cannoise. Cette belle ville se développe avec une rapidité surprenante. Elle doit engager des dépenses importantes, qui seront plus tard une source de richesses, et, ce faisant, elle ne contribue pas seulement à assurer sa prospérité mais celle de la France, car elle jouit d'une influence mondiale, et c'est vers ses sites enchanteurs que se rend, chaque année, l'élite de la société étrangère<sup>49</sup>. »

Le Dr Belletrud conscient du poids économique du canton avait toujours cherché à le développer. Parmi ses nombreuses initiatives, relevons la création de l'amicale des maires du canton, la création de la Société Coopérative Oléicole de Cabris, la création d'une caisse intercommunale de crédit agricole mutuel. Tous ces efforts n'ont pas suffi pour accélérer la construction du canal.

« Suivant que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir, »<sup>50</sup> vous aurez pour vos projets un appui efficace ou stérile.

---

<sup>46</sup> Il est attribué à Cabris 1,5 litre par seconde pour l'alimentation et 5,5 litres par seconde pour l'irrigation sur la dotation de 60 litres par seconde du canal. Journal officiel de la République française du 7 octobre 1928.

<sup>47</sup> J. Ossola député, M. Arène maire de Saint-Cézaire, J. Cauvin maire de Peymeinade, M. Bellecrois sous-préfet, L. Gassin président du Conseil général.

<sup>48</sup> On trouve des comptes rendus de l'inauguration dans *Le progrès Républicain*, *l'Eclaireur de Nice et du Sud-Est* et dans *le Petit Niçois*.

<sup>49</sup> Lettre du sous-préfet au préfet du 19 juillet 1924, ADAM 7 M 415.

<sup>50</sup> *Les animaux malades de la peste*, de la Fontaine, classique Hachette, Paris, 1927, p 228.